

<http://www.crifrance.com/actualites/de-la-prison-avec-sursis-pour-le-481>



De la prison avec sursis pour le tagueur de la mosquée d'Ilzach

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 24 mars 2014

Date de parution : 24 mars 2014

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Un homme de 29 ans a été condamné par le Tribunal Correctionnel de Mulhouse début mars à six mois de prison avec sursis et 500 euros d'amende pour avoir tagué des inscriptions islamophobes sur les murs de la mosquée d'Illzach, au printemps 2013. A-t-on appris auprès du site du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF). A la barre du tribunal, l'homme originaire de la ville de Saint-Louis qui n'a exprimé aucun regret a expliqué que « être blanc en France, c'est être une cible ».